



Vous souhaitez faire une Reconnaissance anticipée ?

Une démarche [simple](#) :

➤ **À adresser en mairie**

➤ **Les documents à fournir :**

- Photocopie recto/verso des cartes d'identité des parents
- Un justificatif de domicile
- La profession des parents

➤ **Un rendez-vous est fixé pour la signature de l'acte par les 2 parents, une fois que celui-ci est signé par M. le Maire. Des photocopies de l'acte vous seront remises à cette occasion.**